

	Conseil d'administration Formation Point 7-4 : Politique de stage en Outre-mer pour les formations fonction publique	11 octobre 2019
---	---	------------------------

La politique de stages outremer dans le parcours de formation des élèves fonctionnaires

Contexte national/enjeux :

« Nous ne sommes pas en train de réussir » dans les Outre-Mer, déclarait E. Macron le 8 juillet 2019. Dans le sillage de la loi Égalité réelle Outre-Mer votée en 2017 sous F. Hollande, l'impératif de développement des DOM-TOM figure à l'agenda du gouvernement actuel, notamment en matière de réforme de la fonction publique et de santé. Les premières Assises des Outre-Mer, promesse de campagne du candidat Macron, organisées par consultation numérique en octobre 2017 selon une logique de participation citoyenne, ont permis aux populations ultramarines de participer à la définition des priorités dans les réformes à venir les concernant. Dans le Livre bleu des Outre-Mer qui en a été issu, **la santé a été placée parmi les principales priorités des citoyens**. Les 26 000 participants ont exprimé deux préoccupations majeures : l'accès aux soins et la prévention (notamment l'alcoolisme et les addictions).

En réponse à cette préoccupation et en adéquation avec la Stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022, le plan national de santé publique (PNSP) et les projets régionaux de santé (PRS), le gouvernement s'est notamment engagé sur deux points précis : la création d'un **fonds dédié aux actions de santé publique dans les Outre-Mer**, afin de renforcer les actions de prévention menées par les ARS et de créer un « service sanitaire » dans les territoires ultra-marins pour les étudiants en santé dès 2019 ; le développement de la **médecine de proximité** (création de postes d'assistants « spécialistes » Outre-Mer avec un statut attractif, développement de maisons de santé itinérantes pour favoriser l'accès aux soins dans les quartiers très isolés). Le plan EAU DOM, mis en place dès 2016 et visant à **garantir l'accès à l'eau** aux populations ultramarines, a également été intensifié suite aux Assises des Outre-Mer.

Enfin, le 8 juillet, l'Etat a signé les premiers « contrats de convergence et de transformation » avec les DOM-TOM, pour la période 2019-2022. Issus de la loi Égalité réelle Outre-Mer de 2017, ils représentent un engagement total de 2,1 milliards d'euros sur trois ans. Ils ont vocation à soutenir des projets structurants dans chaque territoire et répondent à la demande de contractualisation avec l'Etat formulée par les différents élus ultramarins.

Objectif pour l'EHESP :

L'EHESP, dont la mission de service public est de former et accompagner par la recherche les acteurs du champ de la santé, notamment au sein de la fonction publique hospitalière et de l'Etat, doit **intégrer ces évolutions nationales dans sa politique de formation**. Il s'agit d'intégrer des éléments de connaissance et de compréhension des spécificités des Outre-Mer dans les enseignements de ses différents programmes, mais aussi de **se doter d'une politique claire et cohérente de stages dans des établissements et des organisations en Outre-mer**.

Afin de permettre aux élèves-fonctionnaires d'effectuer un stage de professionnalisation en Outre-mer dans le cadre de leur formation initiale et d'en évaluer l'opportunité, un dispositif est à définir et à mettre en place sur la base d'une commission et de critères d'évaluation clairs et transparents.

Après consultation interne des responsables de formation, d'élèves-fonctionnaires et d'enseignants-chercheurs de l'Ecole, puis des membres du comité de direction, une proposition a été formulée pour la définition d'une politique de stages ultra-marins. La proposition concerne à la fonction publique hospitalière et la fonction publique d'Etat (IASS). Elle pourra être élargie aux autres publics de la FPE selon des modalités différentes et à définir.

Principe général :

Le principe général que sous-tend cette politique de stage est que tout élève-fonctionnaire peut prétendre à effectuer un stage professionnalisant en Outre-Mer si sa demande répond aux critères définis par l'EHESP. Sous réserve que l'EHESP puisse prendre en charge l'éventuelle différence de coût de transport liée à la distance géographique et à l'écart de taux journalier entre le lieu outre-mer et en France métropolitaine.

Commission d'évaluation des demandes de stages outre-mer:

L'objectif de cette commission est **d'évaluer** et de **prioriser** toutes les demandes de stage en Outre-Mer selon plusieurs critères établis.

La commission est composée de tous les responsables des formations statutaires, DE, scolarité. Les élèves seront consultés en amont via la CAFEQ (Commission d'amélioration des formations des élèves fonctionnaire par la qualité) pour donner un avis sur les critères.

La commission se réunit régulièrement dans des délais courts et dans un calendrier adapté à l'organisation des stages au sein des filières de formation : au moins une fois par semestre et en début de semestre, voire plus souvent à titre exceptionnel et si nécessaire, afin d'assurer une prise de décision rapide et au fil de l'eau, en vue d'anticiper l'organisation administrative des départs en stages.

La commission est souveraine et indépendante dans sa décision.

Critères d'évaluation :

Les critères, restant à pondérer, proposés pour autoriser un élève à effectuer un stage en Outre-Mer sont les suivants :

- Cohérence projet professionnel / lieu de stage : la commission étudie la lettre de motivation du candidat, le CV et l'antériorité du parcours lors d'un entretien professionnel (selon les filières) afin d'apprécier le sérieux de la démarche, l'intérêt pour le lieu concerné, les éléments d'engagement sur l'avenir professionnel ainsi que les liens avec l'affectation en fin de formation.
- Avis du responsable de formation
- Accord du maître de stage au regard des exigences de la formation : les missions du stage doivent correspondre aux modalités attendues du parcours des élèves, et aux fonctions visées (ex : missions médico-sociales pour les D3S)

Le rapprochement familial sera pris en considération parmi les éléments de motivation du candidat (si la résidence familiale déclarée se trouve dans la même unité urbaine que le lieu de stage).

Pour les formations en 2 ans, le stage extérieur est également une possibilité de se déplacer dans les DOM-TOM, dès lors que cela correspond au projet professionnel.

Modèle économique :

Jusqu'à présent la décision d'affectation en Outre-Mer étant déterminée uniquement sur la base d'un rapprochement familial, le coût à la charge de l'EHESP est aléatoire et dépendant de la demande. Il a été par exemple de 2,000 euro en 2017, de 23,000 euro en 2018, puis de 2,000 euro en 2019. Ces coûts ne sont aujourd'hui ni maîtrisés ni pilotés, mais connus seulement *a posteriori*.¹

Le groupe de travail propose que l'EHESP affecte une enveloppe précise annuelle à ne pas dépasser sur la base de laquelle le comité pourra décider des demandes individuelles formulées par les élèves. (Par exemple si pendant une même période il y a peu de demandes pour rapprochement familial, il sera possible d'autoriser d'autres à partir, à condition qu'ils remplissent tous les autres critères. *A contrario*, si une année le nombre de demandes pour rapprochement familial est élevé et la somme dédiée est entièrement utilisée, la commission sera obligée de refuser les autres projets).

Montant de l'enveloppe annuelle : proposition à 25.000 euro pour l'année 2020 de façon expérimentale, en se basant sur la fourchette haute des dépenses constatées dans les trois

¹ A titre d'exemple, les indemnités de stage pour la Nouvelle Calédonie, Mayotte et la Réunion ont un coût journalier nettement plus élevé (+64% pour le premier et +38% pour les deux autres) ; la Martinique et la Guadeloupe sont équivalentes à la France métropolitaine (+1%).

dernières années. Un découpage de cette enveloppe par semestre ou par trimestre pourrait être envisagé pour ne pas pénaliser les demandes reçues en fin d'année.

Ce montant sera rediscuté et le cas échéant modifié à l'issue de la première année et de l'évaluation qui sera faite du dispositif.

L'EHESP devrait, pour financer ce dispositif, demander une subvention auprès des institutions concernées (ex. ministère des Outre-Mer) pour une politique de sensibilisation aux Outre-Mer encore plus ambitieuses.

A noter que depuis 2016 l'éventuel surcôt d'un stage outremer par rapport à un stage en métropole est dû au prix du billet d'avion, très variable en fonction de la destination et de la saison.

Mise en œuvre :

Les éléments de cette politique seront intégrés dans le règlement intérieur de l'EHESP, dès lors qu'ils auront été discutés et validés par les instances, notamment le Conseil d'administration. Ils seront communiqués aux nouveaux élèves lors de chaque rentrée en formation initiale, afin d'être connus lors de l'organisation des stages au sein des filières.
